

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/182

Objet : Travaux de raccordement au réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 06/10/2026 par PARERA-SERVICES agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public, 1 rue Thouade afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau électrique le 22/10/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : PARERA-SERVICES est autorisé à occuper le domaine public, 1 rue Thouade Hugo afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau électrique le 22/10/2026.

Article 2 : Durant les travaux, la rue Thoudé pourra être fermée à la circulation des véhicules section comprise entre la rue Victor Hugo et la rue des Tisserands. La rue Thouade devra être impérativement protégée de façon à ne pas détériorer le revêtement neuf.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 8 octobre 2026

Le Maire
Barbara NETO

P/O Robert CAMAZZOLA

